

publié
le 11 Juillet
2022

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_2550_CC

BRANCHEMENT GAZ-

**DU 18 JUILLET 2022 07H30 AU 22 JUILLET 2022
DE 7H30 A 17H30**

**RUE TOUR CARREE
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE CHERBOURG OCTEVILLE-**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021 n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de l'ETS BERNASCONI en date du 04 Juillet 2022-
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 18 JUILLET 2022 AU 22 JUILLET 2022
HORS INTEMPERIES ET ALEAS DE CHANTIER**

ARTICLE 1^{er} -RUE TOUR CARREE- VOIR PLAN JOINT EN ANNEXE-

La chaussée sera barrée (partie comprise entre la rue au Blé et la rue Noel) le temps des opérations.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le sens de circulation sera inversé, place de la Révolution et rue du Port.

La signalisation adéquate sera mise en place par l'Ets Bernasconi, le temps des opérations.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux, le temps des opérations.

Ordures Ménagères- : Le ramassage des ordures ménagères aura lieu aux jours et horaires habituels mais tous les riverains et commerçants de la rue tour carrée (entre l'intersection de la rue au Blé et jusqu'à la place de la révolution) de la place de la Révolution, de la rue du Port devront déposer leurs ordures ménagères dans les containers prévus à cet effet à l'angle de la rue Notre Dame et de la rue du Port-

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence, ainsi que la circulation des véhicules de secours et de police (3 mètres de largeur minimum).

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par l'ETS Bernasconi- 28 le haut du Bourg -50240 Domjean- responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le 8 Juillet 2022
Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre-François LEJEUNE**

Lejeune



accès en véhicule difficile

sens de circulation inversé

zone de travaux

Cherbourg Centre

QUAI DE CALIGNY

RUE DE L'AVANT PORT

RUE DE LA MAINE

PLACE DES MOULINS

RUE DES MOULINS

RUE D'ESPAGNE

PLACE DE LA REVOLUTION

RUE BOEL MESLIN

RUE AU FOURDRON

IMPASSE DE...
PASSAGE...
RUE...